

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	20.08.2018			DJSC
Annule et remplace				

Auteur(s) : Conseil d'État		Lié à :(obligatoire) ad 18.004
Titre : Amendement au projet loi sur la sauvegarde du patrimoine culturel (LSPC)		
Contenu :		
<p>Article 23, alinéa 3 ³Les périmètres archéologiques figurent sur les plans <u>communaux d'affectation des zones</u>.</p>		
Motivation (facultatif) :		
Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :